



Dossier suivi par :  
Le directeur des classes primaires  
[directeur@lsmi.it](mailto:directeur@lsmi.it)  
Tél. : + (39) 02 48 79 61

Milan, le 13 novembre 2017

**Procès verbal**  
Conseil d'Ecole en séance ordinaire  
Lundi 13 novembre 2017

Salle de restauration des personnels

**Ordre du jour**

- I- **Composition du Conseil d'Ecole, son fonctionnement, ses attributions**
- II- **Modification éventuelle et vote du règlement intérieur**
- III- **Structure pédagogique et Effectifs**
- IV- **Modalités d'évaluation des élèves**
- V- **Projet d'Etablissement**
- VI- **Projets et Activités pour le 1<sup>er</sup> trimestre**
- VII- **Demandes de matériel, travaux effectués...**
- VIII- **Questions diverses**

**Procès verbal du Conseil d'école**  
**Lundi 13 novembre 2017**

**Membres présents :**

M. le Directeur des Classes Primaires  
Mme El Ichi, DAF  
Les représentants des enseignants  
Les représentants élus des parents d'élèves  
(Voir feuille d'émargement en annexe)

SECRETARIAT : APE

La séance est présidée par M. SAURA et ouvre à 16h25.

## **I- Composition du Conseil d'Ecole, son fonctionnement, ses attributions**

**Un conseil d'école** est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

### **1 - Attributions**

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école. Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1<sup>er</sup> degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.
- le programme d'actions annuel du conseil école-collège
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

Il adopte son règlement intérieur.

- Vote à main levée ou à bulletin secret lorsque l'avis du conseil est soumis au vote
- Validation du compte-rendu : le président, secrétaire principal, dresse le compte-rendu aidé des notes du secrétaire adjoint.

Le compte-rendu validé conforme par le secrétaire adjoint est diffusé par mail à tous les membres qui confirme par retour leur validation ou les remarques nécessaires avant 8 jours.

Passé ce délai, le PV est considéré comme adopté.

### **2- Composition**

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

**Sont membres de droit :**

- **siégeant avec droit de vote :**

*\* dans les écoles de 15 classes et plus*

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école, lorsque le poste existe, choisi par le conseil des maîtres
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- **siégeant avec voix consultative** :
- le chef d'établissement ou son adjoint
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

### 3- Désignation des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

### 4- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil d'établissement suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

## II- Modification éventuelle et vote du règlement intérieur

- *“En élémentaire, les parents (ou leur représentant) sont autorisés à entrer dans la cour pour récupérer leurs enfants, **sans pour autant dépasser la ligne blanche au sol**. Une fois pris en charge, les enfants sont sous la seule responsabilité des parents.”*

Il est rappelé l'importance pour la sécurité de tous de respecter ce point.

Les jours de pluie notamment, il est demandé aux parents qui souhaitent se mettre à l'abri de se positionner le long du corridor d'accès à la maternelle et de laisser libre l'espace couvert devant les classes.

- Le point “4.2 - Vaccinations obligatoires” est modifié comme suit:

*L'anti polio, l'anti diphtérie, l'anti tétanos, anti hépatite B, l'anti coqueluche et l'anti hémophilie de type B qui se font au 3ème mois de l'enfant ainsi que l'anti rougeole, l'anti oreillons, l'anti rubéole et l'anti varicelle sont obligatoires.*

*Pour les enfants inscrits à l'Ufficio d'Igiene, quelle que soit la nationalité, les vaccinations doivent être obligatoirement enregistrées par "l'Ufficio d'Igiene" du quartier d'habitation.*

*Fournir le certificat général de vaccinations établi par " l'Ufficio d'Igiene" ou le certificat établi par le médecin traitant mis à jour à chaque nouvelle vaccination ».*

Les enfants nés entre 2001 et 2017 ne sont pas concernés par l'ensemble de ces vaccins, mais uniquement par ceux correspondant au calendrier relatif à leur classe d'âge.

Une note précise sera communiquée aux familles par la direction et le Dr. PELLEGRINO, médecin scolaire ; les délais d'application ainsi que les modalités de validation des vaccins faits hors d'Italie y seront précisés.

- **Fréquentation scolaire:**

Il est rappelé que l'assiduité et la ponctualité sont les garants d'une bonne insertion et réussite scolaire.

Le règlement est accepté.

### III- Structure pédagogique et Effectifs

La structure de l'école se compose de 25 classes pour un total de 623 élèves (élèves présents ou attendus).

En maternelle, la structure est composée de 4 PS/MS, 1 MS/GS et 2 GS et accueille 175 élèves.

En élémentaire, la structure se compose de 3 CP, 1 CP/CE1, 3 CE2, 4 CM1 et 4 CM2 et accueille 448 élèves.

En termes de nationalités :

- 28,5% sont français
- 26,9% sont bi-nationaux, soit 55,4% d'élèves français.
- 37,3% italiens
- 7,3% de pays tiers.

Globalement sur tous les niveaux 132 enfants sont arrivés cette année tandis que 51 sont partis :

	ARRIVEE	DEPART
PS	45	Ø
MS	21	2
GS	17	0
CP	11	10
CE1	9	5
CE2	9	9
CM1	13	11
CM2	7	14

Les enseignants qui assurent les apprentissages sont au nombre de 37, assistés de 6 ASEM en maternelle.

La surveillance de la pause méridienne est assurée par 15 surveillants.

Une rentrée échelonnée des élèves a été mise en place cette année pour la première fois.

Les enseignantes de maternelle ont apprécié ce dispositif qui permet de consacrer plus de temps à l'accueil de chaque enfant.

Niveau	Nombre de sections	Effectif
PS	2	45
MS	2 ½	56
GS	2 ½	74
CP	3 ½	76
CE1	3 ½	88
CE2	3	86
CM1	4	104
CM2	4	94
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>623</b>

## IV- Modalités d'évaluation des élèves

L'évaluation se doit d'être bienveillante et de mettre en valeur les réussites de l'enfant plutôt que les difficultés qu'il rencontre.

- **Ecole Maternelle**

Un cahier de progrès et de réussite est en place depuis la rentrée 2016.

Il permet à l'enfant et à sa famille de suivre l'évolution des progrès de l'enfant dans les 5 grands domaines d'activité:

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

- **Ecole élémentaire**

A l'école élémentaire, à partir de cette année, l'outil ProNote sera utilisé pour formaliser le niveau de maîtrise des compétences.

Un bulletin par matière sera imprimé et devra être signé par les parents puis conservé dans le dossier scolaire de l'élève. Celui-ci reprend les différents éléments du programme travaillé sur la période par matière.

Ce bulletin ainsi que les bilans détaillés des différentes évaluations seront accessibles par Internet via le portail Pronote. Les familles recevront un identifiant et un mot de passe lors de la mise en ligne.

C'est un outil qui est nouveau pour l'équipe mais également pour la société qui le produit pour l'école primaire.

Il ne sera peut-être pas utiliser au maximum de son potentiel dès ce premier trimestre et des modifications seront apportées peu à peu.

Le bulletin sera trimestriel et communiqué 3 fois dans l'année aux familles.

Les évaluations des années antérieures sont conservées dans le livret scolaire de l'élève.

- **Evaluations nationales CP**

Les élèves de CP ont passé les évaluations nationales demandées par le MEN (Ministère de l'Education Nationale). Les résultats se situent dans la moyenne de la zone.

Seuls les parents des enfants ayant rencontrés quelques difficultés seront reçus en entretien.

A la question des représentants des parents d'élèves sur la prise en main de l'outil Pronote, les enseignants répondent que la difficulté réside dans la prise en main d'un nouvel outil, un peu rigide et qui a été conçu pour le secondaire à l'origine.

Les difficultés sont remontées à l'entreprise qui gère Pronote et qui travaille actuellement sur une version pour le primaire.

## V- **Projet d'Établissement**

Un Projet d'établissement a été rédigé pour la période 2017 / 2021.

Le Projet d'École prend en compte les spécificités de l'école primaire mais est intégré au Projet d'Établissement.

Le Projet d'Établissement permet de corréliser les priorités institutionnelles (AEFE, MEN...) avec les particularités locales.

Les axes retenus sont :

- **AXE 1** - Faire réussir de façon optimale tous les élèves dans un contexte plurilingue et pluriculturel.  
(Continuité pédagogique, l'évaluation, enseignement cohérent des langues, utilisation du numérique...)
- **AXE 2** - Rendre chaque élève acteur et responsable de son parcours afin de bâtir une conscience citoyenne et humaniste  
(Pédagogie de projet, orientation, développement durable...)
- **AXE 3** – Vivre ensemble: renforcer les liens et faciliter les échanges au sein d'une communauté éducative et scolaire ouverte sur le pays d'accueil et sur le monde.  
(Communication, aménagement des espaces, sentiment d'appartenance, ouverture, accueil...)

Les projets mis en place à l'école primaire se rattachent à un des axes du Projet d'Établissement.

## VI- **Projets et Activités pour le 1<sup>er</sup> trimestre**

- Dans le cadre de la Semaine des Lycées Français du Monde, l'équipe enseignante de la maternelle, avec l'aide des ASEM et la participation active des enfants ont préparé une exposition sur les spécificités de l'école maternelle française.

Cette exposition de photos et de travaux des élèves dans le hall d'entrée de la maternelle aborde 6 thèmes principaux :

1. Des activités extérieures à la classe au quotidien (cour, salle de motricité...)
  2. Un programme en 5 domaines :
    - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
    - Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
    - Explorer le monde
    - Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
    - Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
  3. Le cahier de progrès : une trace du parcours des élèves
  4. Deux langues au quotidien: « *duette* » des enseignants français et italiens
  5. Une aide précieuse au quotidien : les ASEM (agents spécialisés en école maternelle)
  6. Un éveil à la littérature et à la lecture au quotidien: albums, auteurs, BCD
- Yoga (CE1)
  - Football (CP et CP/CE1)
  
  - Danse (Maternelle et CE2), Judo (CP et CE1) et Rugby (CE2, CM1 et CM2) à venir en janvier
  
  - Autres temps du 1<sup>er</sup> Trimestre :

L'APE organisera une fête de Noël vendredi 15 décembre à partir de 14h30 dans la cour du Lycée.

Les zones principalement intéressées par la fête seront les espaces extérieurs de l'établissement, la cour devant l'entrée principale et la cantine.



Dans la cour du lycée, en face de la cantine, il y aura un petit marché de Noël avec une vingtaine de stands de vente de produits tels que vêtements, décorations, livres, jeux pour enfants ainsi que quelques stands de vente de gâteaux, bonbons etc. Dans la cantine, une fois libérée, seront placés des petits ateliers créatifs pour les enfants plus petits. Pour l'extérieur nous avons prévu une 20enne de jeux géants en bois (dits giochi dei nonni) pour faire jouer tous les enfants, de l'élémentaire au lycée, voire même les parents et les enseignants qui le souhaitent.

Des décorations seront placées sur les arbres face à la cantine pour créer l'atmosphère de Noël le jour du marché et dans le couloir d'entrée de la maternelle.

Un nouvel arbre de Noël sera mis en place la première semaine de décembre dans le grand hall du Lycée ainsi que quelques décorations murales, bien sûr amovibles, grâce à la participation des classes du collège.

L'APE finance, comme toutes les années, le prix Vitamine.

Un projet pour l'achat de « roulants » est actuellement en cours avec l'APE pour les élèves de la maternelle.

## VII- Demandes de matériel, travaux effectués...

Travaux réalisés pendant les congés d'été

- Peinture des salles de classe du 1er étage du Primaire
- Travaux de mise en conformité (dispositifs d'alerte incendie et de confinement).
- Un film bleuté a été collé sur les vitres de certaines classes pour atténuer les reflets sur les tableaux de projection.

## VIII- Questions diverses

### • Frais de scolarité

*L'APE souhaite avant tout exprimer la préoccupation et l'attention des familles à l'évolution des frais de scolarité et des moyens de l'école qui restent des sujets de premières importances.*

La Directrice Administrative et Financière (DAF) comprend la préoccupation des familles et précise que les frais de scolarité n'augmenteront que de 1% en 2018. Les droits de première inscription seront de 1000€ à partir de 2018 pour les nouveaux inscrits.

### • L'enseignement des langues

- *Les parents d'élèves expriment un ressenti de baisse du niveau de français.*

Les familles s'interrogent sur les actions qui pourraient être envisagées dans le cadre particulier de notre école ? En particulier est-il possible de penser.

- à la mise en place de support ou l'organisation de conseils pratiques à communiquer aux familles ?
- à la possibilité de favoriser l'utilisation de la langue française en dehors du temps strictement scolaire

Le directeur précise que cette baisse ressentie n'apparaît pas dans les évaluations effectuées en début d'année en CE2 en français qui ont des résultats stables sur les 3 dernières années (75% de réussite globale).

Les enseignants notent toutefois une baisse sensible à l'écrit, en précisant que le nombre d'heure d'enseignement du français a diminué suite à l'introduction de l'enseignement de l'anglais.

Le français est quelque fois peu parlé à la maison.

Le vocabulaire fait quelque fois défaut. La lecture d'ouvrage en français peut remédier à ces lacunes. Il faut développer très tôt le goût de lire. Les Rally Lecture et le prix Vitamine sont de bons moyens pour encourager la lecture. Les enfants tant de langue française qu'italienne y participent.

Il est évoqué l'idée de mettre en place une forme de tutorat des élèves les plus âgés (secondaire?) pour les élèves arrivant dans le système français ou ayant quelques difficultés liées à la langue.

Lors des portes-ouvertes ou en entretien de préinscription, le directeur insiste auprès des familles non francophones sur l'effort que devra fournir leur enfant pour suivre pendant une journée scolaire entière les cours dans une langue qu'il ne maîtrise pas toujours.

Une réflexion pourra se tenir lors d'un prochain conseil de maitres sur cette thématique:

- mise en place de tutorat
- élaboration d'un carnet de conseils aux familles sur des activités ludiques que l'on peut faire en français à la maison.

Un retour sur cette réflexion sera fait lors d'un prochain Conseil d'Ecole.

o Enseignement de l'italien:

*Considérant le niveau plutôt hétérogène des élèves et l'importance de cette langue dans le cadre de notre école, pouvez-vous nous rappeler les actions mise en place et l'orientation que vous souhaitez donner à cet enseignement pour prendre en compte cette particularité?*

L'option retenue est de créer une dynamique de groupe classe et d'appliquer une pédagogie différenciée.

Les heures en "duette" sont très utiles pour éviter le cloisonnement des langues.

o L'enseignement de l'anglais:

*Pouvez-vous nous rappeler l'orientation que vous souhaitez donner à cet enseignement ?*

L'anglais est enseigné à partir de la classe de CP à raison de 1,5 heure hebdomadaire en moyenne, toujours en ½ groupe classe.

Ce dispositif est en cohérence avec la note sur la politique des langues de l'AEFE.

Il n'est pas envisagé d'augmenter ce nombre d'heures.

• **Gestion des remplacements**

*Comment sont gérés les remplacements et est-il possible de prévoir une certaine continuité par classe ?*

Il y a 2 types de remplacements à considérer :

- Le remplacement prévu :  
Nous disposons d'une liste de personnes disposées à prendre en charge une classe en cas d'absence d'un enseignant.  
Ces personnes se mettent en contact avec l'enseignant et assure une pleine continuité des apprentissages.
- Le remplacement imprévu :  
Nous devons avoir recours à une personne de cette même liste, de grande disponibilité et pouvant être rapidement sur place.



La personne assurant la suppléance essaie de se mettre le plus rapidement possible en contact avec l'enseignant.

Il est toujours recherché d'assurer une continuité et de maintenir le même remplaçant dans une classe dans la mesure du possible.

- **Point sécurité**

- *Quelles seraient les solutions (tapis, nettoyages fréquents....) pour améliorer les voies d'accès à l'école (devant la porte et dans le couloir) qui sont glissantes ?*

Le point nettoyage a été pris en compte. L'école va également étudier la possibilité d'installer un tapis dans ce corridor d'accès.

- *Concernant la sécurité, merci de nous rappeler les actions entreprises et de faire le point sur d'éventuels éléments nouveaux ?*

Nous sommes toujours dans les mêmes conditions de sécurité que l'année dernière imposées par le plan Vigipirate.

Concernant la sécurité sur la voie publique, les représentants des parents d'élèves nous assurent du soutien de l'APE pour toute demande auprès des "vigili".

Il est également fait mention d'une association de retraités qui peut aider à la circulation aux abords des établissements scolaires.

- **Surveillance des élèves**

*Quelle réponse positive pouvons-nous donner à la préoccupation des familles concernant la surveillance des cours de récréation sous deux aspects :*

- *la création d'un cadre convivial ?*
- *la circulation des personnels ?*

Le directeur a adressé vendredi un courriel de rappel à tous les personnels de surveillance afin qu'une surveillance active soit la règle. Une surveillance active lors de toutes les récréations (temps scolaire ou pause méridienne) doit viser à couvrir le maximum d'espace possible. Une attention particulière sera maintenue.

Un projet d'aménagement des cours est également en discussion en partenariat avec l'APE. Il sera discuté dans un prochain conseil des maîtres.

Il y a eu 6 accidents (3 en septembre et 3 en octobre) ayant nécessité que les familles soient appelées.

Le travail de suivi du nombre d'accidents continuera de faire l'objet d'une présentation en conseil d'école.

- **Gestion des situations conflictuelles**

*Quelles sont les actions entreprises pour tenter de limiter les cas critiques ou plus compliqués ?*

*Pouvez-vous nous rappeler les démarches que vous recommandez aux familles de suivre (délais, contacts...) lors de la survenance de cas critiques et détailler l'approche qu'entend suivre l'école pour les gérer, les résoudre et communiquer avec l'ensemble des familles concernées.*

La prévention de ces « situations conflictuelles » est un travail quotidien de chaque membre de l'équipe éducative de l'école.

Cette prévention se fait dès la maternelle dans le cadre du « vivre ensemble » et se poursuit lors des séances d'éducation morale et civique.

Toute situation conflictuelle importante conduit à un travail de discussion avec les enfants impliqués.

Une famille soupçonnant de tels cas doit en avertir l'école dès qu'elle en a connaissance. Elle doit prendre contact directement avec l'enseignant ou le directeur en fonction de la gravité évaluée du cas.

Un dialogue dont le directeur sera le médiateur se mettra en place.

Le directeur rencontrera les enfants impliqués et éventuellement leurs familles.

L'approche doit avant tout être éducative. Une prise de conscience doit se faire de la part de l'enfant auteur des faits reprochés.

Un représentant des parents propose que les surveillants se présentent aux enfants afin que ceux-ci les identifient bien comme adultes auxquels ils peuvent avoir recours.

Il est important de noter que de nombreux faits qui se passent à l'école restent à l'école et y sont gérés. Les familles ne sont souvent impliquées que lorsque les faits reprochés sont graves et avérées.

Un représentant des parents rappelle l'existence d'un protocole d'aide au traitement des situations de harcèlement, créé par le Ministère de l'Education Nationale.

Un enseignant précise que l'ensemble des enseignants est sensibilisé aux situations de harcèlement et formé sur le sujet ; pour qu'il y ait harcèlement 3 facteurs doivent être réunis :

- une victime
- un agresseur
- **un public**

Le rôle des familles est alors très important pour expliquer aux enfants à ne pas encourager l'agresseur dans ses actes.

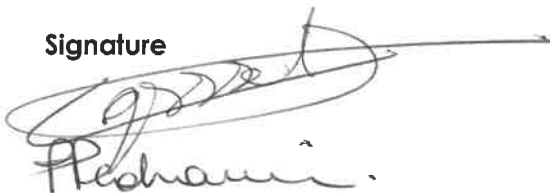
La direction, les enseignants et les représentants des parents font consensus sur le fait qu'il faut intervenir rapidement quand un tel cas est soupçonné.

Le conseil est clos à 18h35.

Mme PEDRAZZINI, **secrétaires de séance**  
M. GROSSET

**Date:** novembre 2017

**Signature**



Pedrazzini.

David SAURA, **directeur d'école**

**Date :** novembre 2017

**Signature**

